

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Chronique d'histoire scolaire. 12: Notices brèves : Tourinnes-la-Grosse, Walhain

Wynants, Paul

*Published in:*

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

*Publication date:*

2010

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Wynants, P 2010, 'Chronique d'histoire scolaire. 12: Notices brèves : Tourinnes-la-Grosse, Walhain', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 24, numéro 4, pp. 213-227.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# Chronique d'histoire scolaire

## 12. Notices brèves

### Tourinnes-la-Grosse, Walhain

Paul WYNANTS

Cette fois, la boucle est bouclée. Notre série s'achève avec l'historique de deux écoles des sœurs de la Providence : celles de Tourinnes-la-Grosse et de Walhain. Les livraisons successives de notre chronique ont fait connaître maints événements du passé local. Elles ont surtout éclairé différentes facettes de la question scolaire en Brabant wallon. Nous en retrouvons ici trois composantes : la négligence de certains pouvoirs locaux en matière d'instruction primaire, la problématique des fondations charitables et la compétition entre les réseaux, après l'adoption de la « loi de malheur » de 1879.

#### **1. Tourinnes-la-Grosse (1852-1870)**

L'école des filles de Tourinnes voit le jour grâce à une fondation d'instruction publique constituée au 18<sup>e</sup> siècle. Par testament conjonctif passé devant les échevins, le 4 mars 1765, et par testament complémentaire passé devant le curé, le 17 janvier 1766, deux sœurs, Marie Bicquart, veuve de Gilles Fisenne, et Barbe Bicquart, veuve de Nicolas Fisenne, lèguent à la fabrique d'église une somme de 700 florins, ainsi que leur mobilier, vendu après leur décès. Ces ressources doivent être affectées à

l'instruction de la jeunesse et à l'entretien de deux filles de bonnes mœurs, ou veuves sans enfants, capables d'enseigner<sup>1</sup>. Elles sont utilisées par le curé de l'époque, Pierre J. Mattaigne (ou Mattagne)<sup>2</sup>, pour ériger l'établissement. Le gouvernement belge reconnaît la fondation Bicquart par arrêté royal du 22 août 1844, avec les marguilliers pour gestionnaires<sup>3</sup>.



L'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, classée depuis 1946,  
après les travaux de restauration (2008-2010)  
(Photo M.-A. Collet, novembre 2010)

---

1. J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872, p. 189 ; ARCHIVES COMMUNALES DE TOURINNES-LA-GROSSE (=ACT), registre *Correspondance 1869-1879*, copie de la lettre du collège au commissaire d'arrondissement de Nivelles, 30-9-1869.

2. Il exerce ce ministère durant cinquante ans, de 1746 à 1796. Cf. notice *Tourinnes-la-Grosse* sur le site <[www.netradyle.be/tourinnes.html](http://www.netradyle.be/tourinnes.html)>.

3. ARCHIVES COMMUNALES DE BEAUVECHAIN – commune dont Tourinnes relevait jusqu'en mars 1841 –, délibération du conseil communal, 6-2-1867.



Ancienne vicairie de Tourinnes-la-Grosse (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> s.), à gauche de l'église.  
La maison communale, et sans doute aussi l'école des sœurs, y ont été hébergées.  
(Photo M.-A. Collet, novembre 2010)

L'école est adoptée par la commune. Elle compte deux classes primaires desservies, depuis 1852, par autant de sœurs de la Providence<sup>4</sup>. En 1860, à la demande de la députation permanente du Brabant, une convention est passée entre la commune et les supérieurs de la congrégation, afin de spécifier les droits et devoirs des parties<sup>5</sup>. À cette occasion, on apprend que les religieuses reçoivent le logement avec jardin, le gros mobilier et un traitement annuel fixe de 350 francs par personne. S'y ajoutent 50 francs pour

---

4. ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (=AMM), registre *Établissements confiés aux soins des sœurs, 1870-1929*, folio *Tourinnes-la-Grosse*.

5. AMM, convention signée par MM. Charles Deleydt, bourgmestre, Guillaume Brasseur, échevin, et par les supérieurs de Champion, 10-12-1859 ; lettres du bourgmestre Deleydt à Mère Emmanuel Rase, 13 et 20-10-1860.

l'entretien du menu mobilier, les rétributions versées par les élèves solvables, estimées à 140 ou 160 francs, ainsi qu'une indemnité pour le chauffage et les fournitures classiques des filles pauvres.

Rapidement, les institutrices sont confrontées à une situation difficile, qui ne s'améliore pas au fil du temps. C'est pourquoi sœur Anatolie adresse ce mémoire récapitulatif à sa supérieure générale, le 20 octobre 1868<sup>6</sup> :

*Inutile de vous rappeler combien nos administrateurs sont indifférents pour l'établissement qu'ils ne veulent pas reconnaître parce que M. le Curé retient un droit sur la fondation. Lorsque l'on s'adresse à ces Messieurs, ils disent que c'est l'affaire de M. le Curé, et celui-ci répond que c'est à la commune de pourvoir aux besoins de la maison ; misère qui existe depuis seize ans.*

*1° Cette année, ils refusent de blanchir les locaux.*

*2° Ils ne sont pas d'accord pour nous fournir un petit poêle pour le réfectoire. Nous avons une vieille cuisinière, un vieux four économique et une étuve qui sont hors d'usage. J'ai demandé de pouvoir les vendre pour aider à avoir le poêle neuf et ils n'ont pas voulu. Il n'y a cependant pas moyen de s'en passer.*

*3° Notre local ne fermait presque pas, surtout les fenêtres. J'ai souvent réitéré mes instances pour obtenir une fermeture plus solide, et on me répondait toujours qu'on savait bien que nous n'avions pas d'argent [NDLR : pour attirer les voleurs]. Le 11 octobre, pendant les offices, un individu s'est introduit dans la maison. Il nous a pris deux cents francs de la boutique, un peu que j'avais de la chapelle (...), deux paires de draps de lit, six serviettes, sept paires de bas et des œufs (...). Concevez, ma Chère Mère, dans quelle position nous nous trouvons (...) ! Toutes les*

---

6. AMM, lettre de sœur Anatolie à Mère Emmanuel Rase, 20-10-1868.

*nuits, nous nous trouvons dans une agitation inexplicable. Ne pourrions-nous pas demander à une fille pieuse de venir passer les longues nuits d'hiver avec nous ? Autrement, nous ne prendrons jamais une minute de repos, ce qui me cause une migraine continuelle et me met dans l'impossibilité de faire ma besogne (...). Notre frayeur est grande. Nous craignons de trouver encore la maison visitée par un mauvais sujet ou l'autre (...). Que de peines et de contrariétés j'ai eues depuis que je suis dans cet établissement !*

Bref, parce qu'ils se renvoient la balle lorsqu'il est question de bâtiment ou d'équipement, le curé et les édiles laissent les religieuses croupir dans des conditions de vie et de travail difficilement supportables. La sécurité des institutrices n'est même pas assurée. Ce laisser-aller est de nature à mécontenter les supérieurs de Champion.

La situation se modifie à la suite du vote de la loi du 19 décembre 1864, dans laquelle les catholiques voient une machine de guerre dirigée contre l'enseignement confessionnel<sup>7</sup>. En application de ces dispositions, la gestion et l'administration de la fondation Bicquart sont retirées à la fabrique d'église de Tourinnes pour être transférées à la commune, par arrêté du 18 août 1869<sup>8</sup>. Désormais, les bâtiments relèvent des édiles et d'eux seuls. Il semble que ces derniers continuent à faire preuve de la même incurie. C'est pourquoi les supérieurs de Champion prennent la décision de rappeler les religieuses de Tourinnes à la maison-mère, à la fin de l'année scolaire 1869-1870<sup>9</sup>. L'établissement primaire

---

7. Cf. P. WYNANTS, *Le transfert des fondations d'instruction primaire aux communes (1864-1884) : un épisode de la lutte scolaire*, dans *Liber Amicorum Michel Coipel*, s. dir. Y. POULLET et al., Bruxelles, 2004, p. 817-831.

8. ACT, registre *Correspondance 1869-1879*, copie de la lettre du collège des bourgmestre et échevins au commissaire d'arrondissement de Nivelles, 30-9-1869.

9. AMM, *Annales de l'Institut*, t. I-1, p. 386.



Le presbytère de Tourinnes-la-Grosse (ancienne ferme du 18<sup>e</sup> s.)  
(Photo M.-A. Collet, novembre 2010)

sera confié ultérieurement à une enseignante laïque<sup>10</sup>. En 1879, en pleine guerre scolaire, la commune nommera une ancienne congréganiste, la ci-devant sœur Alphonsine, au poste d'institutrice gardienne<sup>11</sup>. Aucune communauté religieuse ne prend le relais des sœurs de la Providence dans la localité<sup>12</sup>.

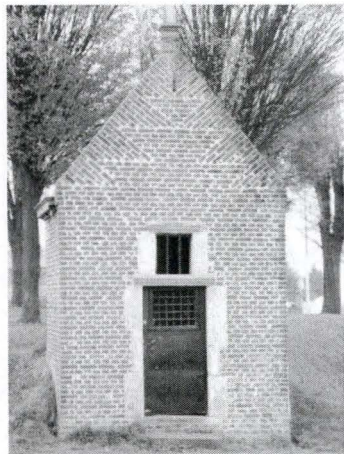
---

10. ACT, registre *Correspondance 1869-1879*, copie de la lettre du collège des bourgmestre et échevins au gouverneur de la province de Brabant, 6-1-1877. De 1872 à 1876, l'institutrice en question se nomme Désirée Masson.

11. *Ibid.*, copie de la lettre du collège des bourgmestre et échevins au commissaire d'arrondissement de Nivelles, 13-11-1879.

12. A. TIHON, *Les religieuses en Brabant wallon*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 18, 2004, fasc. 1, p. 31.

## 2. Walhain (1855-1914)



La chapelle Sainte-Anne (1754), à côté du cimetière de Walhain-centre (Photo de M.-A. Collet, novembre 2010)

L'école de Walhain ouvre ses portes le 5 mars 1855. C'est à la demande de l'abbé Florent Baugniet, curé de la paroisse<sup>13</sup>, que les sœurs Angela et Jeannette s'installent sur place. Le desservant s'engage à leur procurer le logement, l'ameublement, le chauffage et à payer de ses deniers, à chaque enseignante, un traitement annuel de 350 francs. Pendant plusieurs années, les deux sœurs, qui tiennent l'une et l'autre une classe primaire, occupent une maison louée à un notaire de Court-Saint-Étienne<sup>14</sup>.

Quelques mois après la création de l'établissement, le conseil communal de Walhain-Saint-Paul adopte la délibération suivante<sup>15</sup> :

*Vu la lettre de M. le curé de Walhain en date du 14 novembre par laquelle il demande l'adoption de l'école des filles établie par lui en cette commune depuis le mois de mars dernier, mais à la condition que la commune ne sera aucunement intéressée de ce chef,*

*Considérant que cette école est une institution avantageuse, qu'elle est fréquentée par beaucoup de petites filles et qu'elle acquerra de plus en plus d'importance,*

---

13. Né à Jauche, le 26 avril 1810, Florent-Joseph Baugniet décède à Walhain, le 20 août 1858. Cf. A. TISON, *Nécrologe du clergé du diocèse de Malines (1813-1961)*, Bruxelles, 2004, p. 17.

14. AMM, cahier *Établissement de Walhain*, p. 1.

15. ARCHIVES COMMUNALES DE WALHAIN-SAINT-PAUL (=ACW), délibération du conseil communal, 30-11-1855.

*Considérant que la situation financière de la commune ne lui permet pas de contribuer aux frais de cet enseignement,*

*Le conseil communal demande de pouvoir adopter cette école, mais à la condition expresse, comme l'opine le demandeur, que la commune ne sera aucunement intéressée dans les frais de cette école.*

Un mois plus tard, à la demande du commissaire d'arrondissement de Nivelles, les édiles apportent deux compléments à la délibération précédente. D'une part, leur intention n'est pas, précisent-ils, d'envoyer d'autorité toutes les filles dans les classes des religieuses, mais de laisser coexister l'école communale, tenue par une institutrice laïque, et l'école adoptée des sœurs. L'allocation pour l'instruction gratuite des indigentes sera partagée entre les deux établissements, au prorata de leur fréquentation. D'autre part, le pouvoir local compte sur les subsides de l'État et de la province pour faire face à une partie des frais d'entretien et de fonctionnement des classes congréganistes : le curé de Walhain ne peut en supporter la totalité et la commune est incapable d'assumer des charges supplémentaires<sup>16</sup>. Autorisée à procéder à l'adoption demandée par arrêté de la députation permanente du 28 février 1856, la municipalité agréée l'établissement des religieuses le 16 avril suivant<sup>17</sup>. En août 1856, l'institutrice communale, qui n'a plus guère d'élèves, présente sa démission<sup>18</sup> : les sœurs de la Providence disposent alors d'un monopole de l'instruction primaire féminine à Walhain.

L'abbé Baugniet décède le 20 août 1858. En arrivant dans la paroisse, son successeur, l'abbé Lucien Carly<sup>19</sup>, déclare ne pouvoir

16. *Ibid.*, 30-12-1855.

17. *Ibid.*, 16-4-1856.

18. *Ibid.*, 3-8-1856.

19. Lucien-Joseph Carly, né à Baisy-Thy, le 30 avril 1822, et décédé à Malines, le 24 mai 1904, sera ultérieurement chanoine titulaire de la cathédrale de Malines. Cf. A. TIIHON, *Nécrologe...*, *op. cit.*, p. 37.

faire face aux obligations souscrites par l'ancien pasteur pour l'entretien de l'école des sœurs<sup>20</sup>. Dès 1859, la commune est obligée d'y suppléer sous la pression du gouverneur de la province de Brabant : c'est désormais elle qui paie le traitement des religieuses<sup>21</sup>. Ces dernières font cours « dans une vieille ferme située à l'est de l'église »<sup>22</sup>. Les édiles, qui ont repris le bail à leur charge, décident de ne plus louer ces locaux<sup>23</sup>, mais d'en construire de nouveaux<sup>24</sup>. Cet objectif est atteint en 1864.

Dans le cadre de sa politique de « correction administrative » de la loi organique de l'instruction primaire de 1842, le gouvernement libéral entend réduire le nombre d'écoles adoptées et transformer une bonne part de celles-ci en établissements communaux<sup>25</sup>. Pour Walhain, il invoque la construction de bâtiments scolaires neufs afin de justifier pareille opération. Il obtient gain de cause : le 9 septembre 1864, sœur Angela Magritte est nommée institutrice communale<sup>26</sup>. Considérée comme une simple aidante, sa compagne ne jouit pas du même statut. À partir de 1869, sœur Angela perçoit un traitement annuel fixe de 800 francs, ainsi qu'un casuel pour l'instruction gratuite des élèves pauvres oscillant, selon les années, entre 624 et 834 francs<sup>27</sup>.

À la veille du déclenchement de la guerre scolaire de 1879-1884, l'abbé Carly fait savoir au cardinal Dechamps : *les familles puissantes sont libérales et on ne peut rien en attendre pour*

20. AMM, cahier *Établissement...*, *doc. cit.*, p. 1.

21. ACW, délibération du conseil communal, 26-9-1859.

22. J. FARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Perwez*, Bruxelles, 1865, p. 36.

23. ACW, délibération du conseil communal, 16-2-1860.

24. *Ibid.*, 6-7-1862.

25. Sur cette politique, voir *Chronique d'histoire scolaire : 8. Grez ou la récurrence des tensions avec les libéraux (1863-1914)*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 21, 2007, fasc. 2, p. 95-98.

26. ACW, délibération du conseil communal, 9-9-1864.

27. *Ibid.*, 11-10-1869, 11-10-1872, 8-11-1877.

des écoles paroissiales. Le desservant table sur le concours de son confrère de Saint-Paul, A.-J. Higuët<sup>28</sup>, sur un apport de l'abbé Michaux<sup>29</sup>, vicaire et neveu du précédent, et *sur l'aide de quelques personnes de la paroisse*<sup>30</sup>. C'est donc le clergé local, dont certains membres sont *assez fortunés*<sup>31</sup>, qui supportera l'essentiel des dépenses correspondantes.



L'église Notre-Dame de Walhain, édifice néo-gothique de 1897  
(Photo de M.-A. Collet, novembre 2010)

La sœur institutrice communale démissionne de ses fonctions sur ordre de ses supérieurs, le 28 septembre 1879. Elle

28. André-Joseph Higuët est né à Wasseiges, le 2 juillet 1809, et décédé à Walhain-Saint-Paul, le 1<sup>er</sup> juin 1891. Cf. A. TISON, *Nécrologe...*, *op. cit.*, p. 114.

29. Isidore-Joseph Michaux, né à Chapelle-Saint-Laurent, le 2 octobre 1839, décédé à Walhain, le 11 octobre 1885, sera curé de cette dernière paroisse par la suite (*ibid.*, p. 152).

30. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES, *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de L. Carly au cardinal Dechamps, fin avril 1879.

31. AMM, cahier *Établissement...*, *doc. cit.*, p. 2.

est remplacée par une laïque, Marie Lacourt<sup>32</sup>, à laquelle une sous-institutrice, Marie Voye, est adjointe en 1881<sup>33</sup>. Les religieuses prennent la direction d'une école paroissiale établie *dans une belle propriété de la famille Radelet, achetée par MM. Higuët et Michaux, qui transforment la vaste grange en trois classes : une à l'usage de l'instituteur catholique et deux à l'usage des sœurs, qui jouissent ainsi d'un magnifique local*. Une école gardienne pour les enfants des deux sexes y est établie en 1882<sup>34</sup>.

La concurrence exercée par les institutrices officielles est rude : le nombre d'élèves du niveau primaire instruites par les sœurs chute de 167, en 1879, à 103, en 1885<sup>35</sup>. Lors de l'enquête scolaire parlementaire, le personnel enseignant communal fait état de son excommunication par le clergé, ainsi que de vexations envers Marie Voye, la sous-institutrice<sup>36</sup>. Comme tant d'autres, la localité est manifestement divisée en deux camps antagonistes<sup>37</sup>.

À la suite des élections communales du 19 octobre 1884, les catholiques conquièrent la majorité à Walhain. Ils s'empressent de démanteler l'établissement qui concurrençait les classes des sœurs et d'agréer celles-ci<sup>38</sup> :

*Considérant que la loi de 1879 a mis les religieuses institutrices dans l'obligation d'abandonner l'enseignement officiel,*

32. ACW, délibération du conseil communal, 28-9-1879.

33. *Ibid.*, 8-4-1881.

34. AMM, cahier *Établissement...*, *doc. cit.*, p. 2.

35. AMM, registre *Établissements confiés...*, *doc. cit.*, folio *Walhain*.

36. Dépositions de Jean-François Delory, instituteur, Marie Lacourt, institutrice, et Marie Voye, sous-institutrice, dans *Chambre des Représentants. Enquête scolaire*, t. 4, *Procès-verbaux d'enquête (janvier 1882 – juin 1883)*, Bruxelles, 1883, p. 241-242.

37. *Ibid.*, p. 242-243. Lors de l'enquête scolaire parlementaire, ce sont surtout l'échevin Antoine Jandrain et le conseiller communal Charles Chapelle qui relaient le point de vue libéral.

38. ACW, délibération du conseil communal, 19-5-1885.

*Considérant que le nombre d'élèves des institutrices officielles atteint tout au plus le tiers des enfants en âge d'école,*

*Considérant que le maintien de deux écoles de filles est inutile et très préjudiciable à tous les points de vue,*

*Attendu que l'école des sœurs compte une population scolaire importante, ainsi qu'une école gardienne fréquentée par 75 enfants,*

*Le conseil communal décide de supprimer l'école communale des filles et de mettre les deux institutrices officielles en disponibilité. Il adopte l'école primaire et gardienne des sœurs.*

Faute de place, l'école gardienne adoptée, située dans les bâtiments communaux, est fermée en septembre 1886. Deux ans plus tard, elle est rétablie dans un autre local, avant d'être définitivement supprimée au printemps de 1891<sup>39</sup>.

Sœur Angela, active pendant quarante ans dans la localité, décède le 14 mai 1894. L'école de Walhain est aussitôt réadoptée au nom de sa remplaçante<sup>40</sup>. Votée à l'initiative du gouvernement catholique, la loi organique de l'instruction primaire du 15 septembre 1895 vise, entre autres, à assurer une plus grande stabilité aux établissements confessionnels agréés : elle dispose que « l'adoption peut être consentie par la commune pour une durée de dix ans au plus »<sup>41</sup>. Cette possibilité est rapidement utilisée à Walhain : dès 1895<sup>42</sup>, puis à nouveau en 1905<sup>43</sup> et probablement en 1915, l'école des sœurs est réadoptée pour une décennie.

39. AMM, cahier *Établissement...*, *doc. cit.*, p. 3.

40. ACW, délibération du conseil communal, 21-6-1894.

41. P. WYNANTS, *Une stratégie de lutte scolaire (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> s.) : la réadoption anticipée*, dans *Politique, imaginaire et d'éducation. Mélanges en l'honneur de Jacques Lory*, s. dir. F. MAERTEN et al., Bruxelles, 2000, p. 225-229.

42. ACW, délibération du conseil communal, 19-10-1895.

43. AMM, cahier *Établissement...*, *doc. cit.*, p. 4.

L'institut des sœurs de la Providence connaît, cependant, des difficultés de recrutement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il lui faut progressivement réaffecter son personnel en le concentrant dans les établissements qu'il juge prioritaires. En 1921, il décide le retrait de la communauté de Walhain<sup>44</sup>. L'école des filles est reprise, de 1922 à 1927, par des sœurs de la Divine Providence de Saint-Jean de Bassel. Celles-ci appartiennent à une congrégation française qui dessert les classes de Saint-Paul, de 1889 à 1951, ainsi que d'autres maisons d'instruction en Brabant wallon<sup>45</sup>.

Paul WYNANTS  
 professeur ordinaire aux FUNDP Namur  
 adresse de contact :  
 paul.wynants@fundp.ac.be

NDLR : Arrivant au terme de cette très intéressante série d'articles sur les écoles tenues par les Sœurs de la Providence de Champion, la rédaction a jugé utile de rappeler la liste complète des contributions de l'auteur sur le secteur de l'enseignement dans nos éditions.

P. WYNANTS, *Les Sœurs de la Providence et leurs écoles en Brabant wallon (1833-1914)*, dans *Cahiers du CHIREL BW*, n° 1, [Villers-la-Ville], 1985, p. 42-50.

Id., *Les Sœurs de la Providence à Genappe*, dans J. MÉVISSE (s. dir.), *Genappe, naissance d'une paroisse*, dans *Cahiers du CHIREL BW*, n° 4, Villers-la-Ville, 1986, p. 97-113.

---

44. AMM, registre *Établissements...*, *doc. cit.*, folio *Walhain*.

45. P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. 1, *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981, p. 83-84 ; A. TISON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 31-32.

ID., *Les vicissitudes d'une école congréganiste au XIX<sup>e</sup> s. : les sœurs de la Providence à Beauvechain (1836-1884)*,

t. 1, 1987/4, p. 197-210

ID., *Le repérage des communautés religieuses enseignantes dans les archives communales du XIX<sup>e</sup> s.*,

t. 2, 1988/3, p. 221-225

ID. et C. CLAES-PINSON, *Une fondation de la famille de Merode : l'école des filles de Rixensart*,

t. 2, 1988/4, p. 253-282

ID., *Une fondation du comte Eugène de Meeûs : l'école Notre-Dame de La Hulpe (1879-1910)*,

t. 4, 1990/1, p. 15-35

ID., *In memoriam Mère Marie-Émilie Hanoteau*,

t. 4, 1990/3, p. 199-200

ID., *Séparation des sexes ou mixité ? Les échos d'un débat scolaire à Argenteuil (1851-1981)*,

t. 5, 1991/2-3, p. 105-132

ID., *Lutte scolaire et influence des notables. Le cas de l'école des filles à Court-Saint-Étienne (1845-1914)*,

t. 7, 1993/4, p. 211-224

ID., *Un « loser » dans la lutte scolaire : l'abbé Jules Berger, curé de Saint-Jean-Geest et d'Autre-Église*,

t. 17, 2003/2, p. 106-118

### **Chroniques d'histoire scolaire**

ID., *Avant-propos. I. Gentinnes ou les aléas d'une dépendance à l'égard des grands propriétaires (1879-1914)*,

t. 18, 2004/1, p. 44-56

ID., *II. Héவில்lers ou le pouvoir de négociation d'une supérieure générale (1884-1899)*,

t. 18, 2004/2, p. 129-140

ID., III. *Un établissement qui tire le diable par la queue : Rebecq (1859-1914),*

t. 18, 2004/4, p. 249-256

ID., IV. *Quenast, une école congréganiste au pays des carrières (1874-1914),*

t. 19, 2005/3, p. 175-187

ID., V. *Bossut-Gottechain ou la « sainte alliance » des catholiques (1876-1913),*

t. 20, 2006/1, p. 49-62

ID., VI. *Néthen, l'évolution en dents de scie d'un établissement confessionnel (1840-1914),*

t. 20, 2006/3, p. 153-174

ID., VII. *Vieusart, une tradition familiale de mécénat (1892-1914),*

t. 21, 2007/1, p. 19-36

ID., VIII. *Grez ou la récurrence des tensions avec les libéraux (1862-1914),*

t. 21, 2007/2, p. 91-107

ID., IX. *Notices brèves : Doiceau, Incourt-Opprebais, Ittre, Jauche,*

t. 22, 2008/2, p. 93-115

ID., X. *Notices brèves : Lathuy, Lumay, Mont-Saint-André, Orp-le-Grand,*

t. 23, 2009/2, p. 103-115

ID., XI. *Notices brèves : Perwez, Thorembois-les-Béguines,*

t. 24, 2010/2, p. 83-100

ID., XII. *Notices brèves : Tourinnes-la-Grosse, Walhain,*

t. 24, 2010/4, p. 213-225